



OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

CIRCONSCRIPTION DE SECURITE PUBLIQUE DE METZ

Questionnaire à remettre rempli soit à l'Hôtel de Police de Metz, soit dans Commissariat de Police de secteur (liste au dos) , soit à la Mairie ou dans les mairies de quartier **une semaine** minimum avant votre date de départ en vacances.

1. Je soussigné (NOM-Prénom)* :
 Numéro de téléphone (obligatoire)* :
 Adresse (préciser : pavillon, maison jumelé, appartement, étage, porte)* :

2. Déclare m'absenter du * au * Inklus.
 Adresse de villégiature :
 N° de téléphone : où l'on peut me joindre durant cette période.
3. Donne tout pouvoir à M. ou Mme
 (personne à prévenir en cas de sinistre ou d'effraction pour faire toutes démarches nécessaires ou utiles)
 Adresse :
 Téléphone :
4. Autorise la Police à faire procéder aux réparations nécessaires d'urgence pour interdire l'accès à mon domicile.
5. Renonce en toutes hypothèses à tous recours contre l'administration pour ce qui concerne les biens volés ou détruits, ou les travaux provisoires d'urgence effectués, et pour toute action se rattachant à l'Opération Tranquillité Vacances.

Fait à METZ, le..... Signature :

Renseignements utiles à préciser (digicodes,etc...) :

N.B. : En cas de retour anticipé, je m'engage à prévenir immédiatement les services de l'Hôtel de Police de Metz au numéro suivant : **03.87.16.17.17.**

Si vous le désirez, la Police Nationale, avec le concours des Polices Municipales de la circonscription, assurera dans le cadre de ses missions habituelles et de ses patrouilles, des passages fréquents à votre domicile durant votre absence.
Pour obtenir cette surveillance particulière, **remplissez très lisiblement** la présente fiche, et faites-la parvenir une semaine avant la date de départ, sous pli fermé, à l'adresse indiquée.
Tout autre renseignement relatif à cette opération pourra vous être fourni en appelant le 03.87.16.16.20 aux heures de bureau.

--- CONSEILS PRATIQUES ---

- Verrouillez portes et fenêtres en quittant votre domicile.
- Changez vos serrures en cas de vol ou perte de vos clés, ou d'installation dans une nouvelle habitation.
- Ne mentionnez jamais vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- En cas de longue absence, mettez en lieu sûr bijoux, argenterie, valeurs et objets d'art.
- Evitez de dissimuler vos clés sous le paillasson ou dans la boîte à lettres.
- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent.
- Répertoirez vos objets de valeur et notez-en les numéros, faites de même pour les carnets de chèques et cartes de crédit.
- Laissez une apparence habituelle à votre habitation. Pour cela, demandez à une personne de votre connaissance d'ouvrir et de fermer les volets chaque jour et de relever votre courrier.

Les rubriques suivies d'un astérisque * sont à renseigner obligatoirement. En cas de défaut de réponse, nous ne serions pas en mesure d'assurer la surveillance de votre domicile. Les renseignements communiqués sont uniquement utilisés par la Police pour l'Opération Tranquillité Vacances. Ils ne sont pas divulgués. Un droit d'accès et de rectification peut s'exercer à l'Hôtel de Police, rue Belle Isle à Metz.